

Chapitre 11

Stimuler la contribution des immigrants au développement et promouvoir leur intégration

Les immigrants contribuent à bien des égards au développement économique et social des pays d'accueil. Offrant des perspectives plus favorables que d'autres pays de la même région en termes de croissance et d'emploi, plusieurs pays partenaires du projet IPPMD – Burkina Faso, Costa Rica, Côte d'Ivoire et République Dominicaine – sont aujourd'hui des destinations de plus en plus prisées en matière d'immigration. Le présent chapitre s'intéresse aux tendances de l'immigration dans ces pays, en s'appuyant sur les données IPPMD. Il présente les données factuelles tirées de l'enquête sur la contribution potentielle des immigrants dans les pays qui les accueillent, ainsi que divers obstacles les empêchant de réaliser pleinement leur potentiel en matière de développement. Les politiques publiques peuvent contribuer à une meilleure intégration des immigrants dans les pays d'accueil.

L'immigration connaît une tendance à la hausse depuis 50 ans, en particulier dans les pays membres de l'OCDE (OCDE, 2014a). La stabilité sociale et économique ainsi que les taux de croissance élevés ont attiré des millions de travailleurs en provenance d'autres pays, et bien souvent de pays en développement. Il n'en demeure pas moins que les pays de l'OCDE ne sont pas les seuls à accueillir des immigrants. Certains pays en développement offrant de meilleures perspectives de croissance et d'emploi que d'autres dans leur région sont devenus des plaques tournantes de l'immigration à l'échelon régional, accueillant des migrants qui n'ont probablement pas les moyens, le désir ou la possibilité de gagner des pays plus riches de l'OCDE.

Bien que les immigrants contribuent à l'économie de plusieurs façons (OCDE, 2014b), les décideurs ne veillent que rarement à soutenir leur intégration économique et sociale. Cela vaut notamment pour un certain nombre de pays en développement (OCDE, 2011). Toutefois, les droits des migrants et la question de leur intégration ont leur importance – le fait que les immigrants se sentent intégrés dans le tissu social du pays permet de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir une productivité accrue. C'est la raison pour laquelle le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) font la part belle à l'immigration et à l'intégration en tant que composantes essentielles du développement. L'ODD n° 8.8, en particulier, souligne l'importance de la protection des droits des travailleurs migrants (ONU, 2015).

Plusieurs des pays étudiés dans le contexte du projet IPPMD, notamment le Burkina Faso, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire et la République Dominicaine, sont aujourd'hui des destinations prisées en matière d'immigration. Le présent chapitre s'intéresse aux tendances de l'immigration dans ces pays, en s'appuyant sur les données IPPMD. Il présente les données factuelles tirées de l'enquête sur la contribution potentielle des immigrants dans les économies qui les accueillent, ainsi que les obstacles les empêchant de réaliser pleinement ce potentiel. Il conclut sur des recommandations de politiques destinées à maximiser l'intégration des immigrants dans leur propre intérêt et, plus largement, dans l'intérêt du développement.

Tableau 11.1. **Immigration, politiques sectorielles et développement : principales conclusions**

Quels sont les effets de l'immigration sur les pays d'origine ?	Quels sont les effets des politiques sectorielles sur l'intégration des immigrants ?
<ul style="list-style-type: none"> ● L'immigration offre à l'économie un important réservoir de main-d'œuvre et peut combler les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs. ● Les ménages avec un immigré investissent plus dans les entreprises non agricoles que les ménages sans immigré. 	<ul style="list-style-type: none"> ● L'absence d'un contrat de travail formel ou d'accès aux dispositifs d'aide à l'agriculture réduit l'intégration économique des immigrants. ● Le manque d'accès à des programmes d'appui au secteur de l'éducation, à des établissements de santé et à la protection sociale nuit à l'intégration sociale.
<ul style="list-style-type: none"> ● Les immigrants sont moins instruits et les enfants d'immigrés sont moins scolarisés que ceux des autochtones. ● Les immigrants paient en moyenne moins d'impôts que les personnes nées dans le pays mais ils reçoivent aussi moins de transferts de la part de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les immigrants qui disposent de contrats de travail formels (ou d'un statut de migrants en situation régulière) sont plus enclins à investir dans le pays d'accueil que les personnes nées dans ce pays.

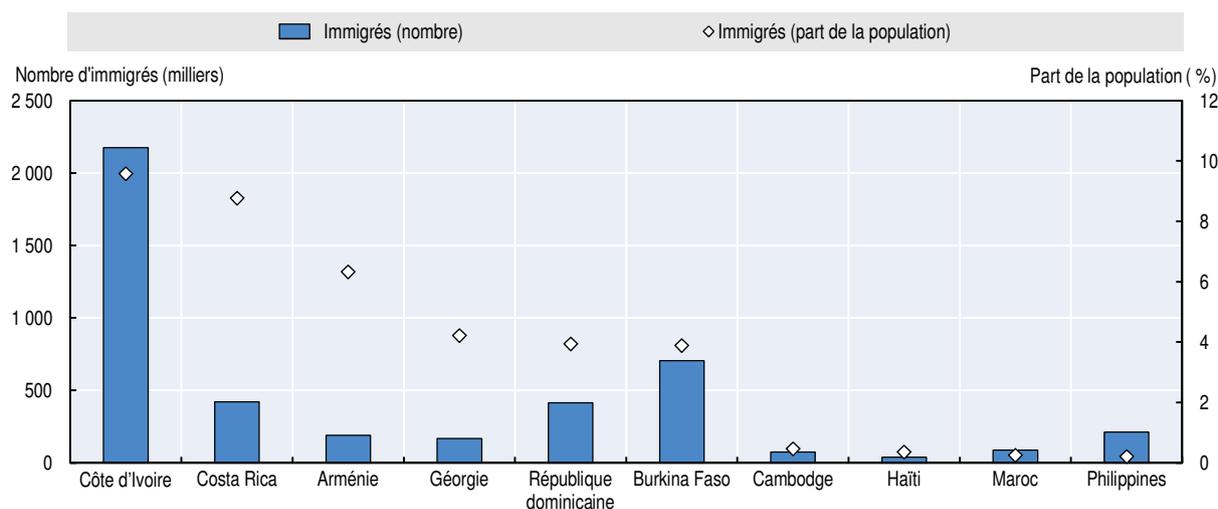
Note : Ces conclusions ne concernent pas tous les pays. Des conclusions plus spécifiques aux différents pays figurent dans les rapports nationaux du projet IPPMD.

L'importance quantitative de l'immigration dans six des pays du projet IPPMD

Les pays partenaires du projet IPPMD reflètent un éventail varié d'expériences migratoires – ils ne sont pas tous des pays quantitativement importants sur le plan de l'immigration (graphique 11.1). Avec 2.2 millions d'immigrés, la Côte d'Ivoire possède de loin le plus grand stock d'immigrés des dix pays partenaires et la plus grande part d'immigrés dans sa population (9,6 %). Cette importance quantitative, exprimée en proportion de la population, concerne également l'Arménie, le Burkina Faso, le Costa Rica, la République dominicaine et la Géorgie.

Graphique 11.1. **Les taux d'immigration varient considérablement entre les pays**

Nombre total d'immigrés et part d'immigrés dans la population (2015)



Note : Selon le DAES, un immigré international est une personne qui quitte le pays où elle réside habituellement et qui a vécu dans le pays d'accueil pendant au moins un an. Les pays sont classés en fonction de la proportion d'immigrés dans la population, en commençant par le pays où cette valeur est la plus élevée.

Source : DAES, « Trends in International Migrant Stock : The 2015 revision », www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml.

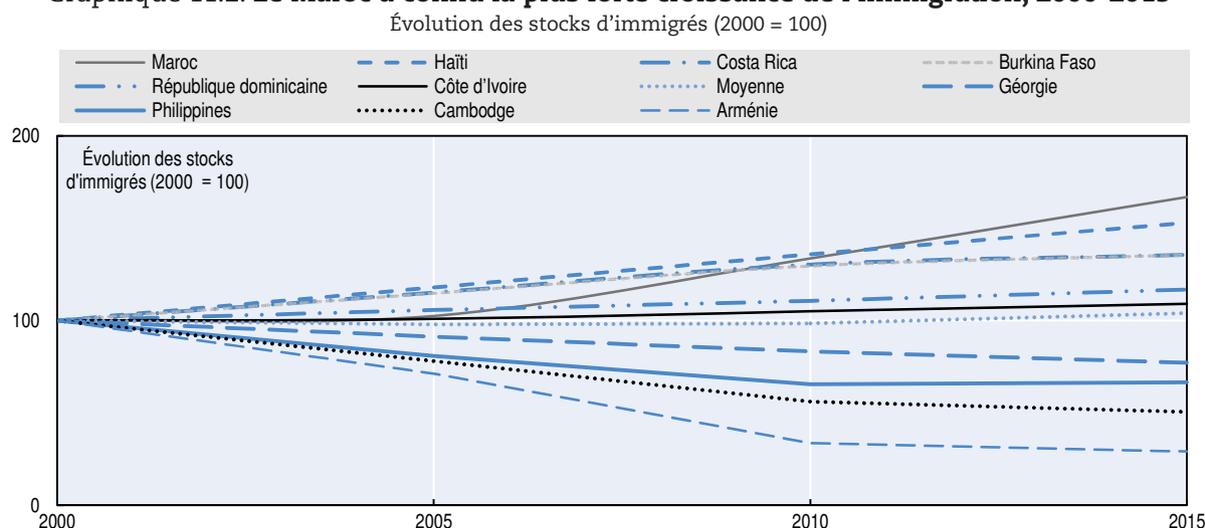
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933479568>

Une représentation instantanée du stock d'immigrés dans un pays est peu révélatrice de l'évolution des flux migratoires. En prenant pour base un niveau d'immigration de 100 en l'an 2000 et en suivant son évolution jusqu'en 2015, on constate qu'en dépit d'un nombre peu élevé d'immigrés dans le pays, le Maroc a connu la croissance relative la plus forte (67 %) des 10 pays étudiés (graphique 11.2). En outre, les pays qui disposaient déjà de stocks d'immigrés importants en 2000 ont également connu une progression au cours de la période 2000-15, y compris le Costa Rica (36 %), la République dominicaine (17 %) et la Côte d'Ivoire (9 %). En revanche, l'Arménie a accusé une évolution négative de son stock d'immigrés sur cette même période (-71 %), de même que le Cambodge (-49 %), les Philippines (-33 %) et la Géorgie (-23 %) – révélant ainsi que nombre d'immigrés ont quitté le pays. Les stocks d'immigrés dans les pays partenaires ont augmenté d'environ 4 % en moyenne.

Le projet IPPMD a recueilli des données sur les immigrés dans six pays : l'Arménie, le Burkina Faso, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la République dominicaine et le Maroc. Comme expliqué au chapitre 2, l'objectif du cadre méthodologique était d'échantillonner les ménages migrants et non-migrants à parts égales (50/50)¹. L'échantillon de migrants n'était aucunement limité pour le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, par conséquent, la proportion

d'immigrés dans cet échantillon reflète leur importance relative par rapport à d'autres dimensions du phénomène migratoire, telles que l'émigration et la migration de retour. Il était difficile de retrouver les ménages d'immigrés au Costa Rica et beaucoup ont refusé de se soumettre aux entretiens ; il est probable, dès lors, que cet échantillon soit surévalué. En outre, en République dominicaine, le cadre d'échantillonnage était limité à une quantité égale de ménages d'immigrés et d'émigrés/migrants de retour, bien que le nombre de ménages d'immigrés interrogés était au final légèrement supérieur. En raison du nombre total peu élevé de ménages immigrés échantillonnés en Arménie et au Maroc, il n'a pas été possible de mener une analyse complète dans ces pays². Le présent chapitre portera donc uniquement sur les données recueillies au Burkina Faso, au Costa Rica, en Côte d'Ivoire et en République dominicaine.

Graphique 11.2. **Le Maroc a connu la plus forte croissance de l'immigration, 2000-2015**



Note : Selon le DAES, un immigré international est une personne qui quitte le pays où elle réside habituellement et qui a vécu dans le pays d'accueil pendant au moins un an.

Source : Trends in International Migrant Stock: The 2015 Revision, <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/index.shtml>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933479570>

Le tableau 11.2 synthétise les données recueillies aux fins du projet IPPMD. Comme l'on pouvait s'y attendre, la proportion d'immigrés est relativement élevée au Costa Rica (81 % de l'échantillon de migrants) et en Côte d'Ivoire (61 %), en accord avec les données officielles, et les taux inférieurs au Burkina Faso (32 %) concordent eux aussi avec les données officielles. En chiffres absolus, le nombre d'immigrés échantillonnés est élevé au Costa Rica (1 578), en Côte d'Ivoire (1 347) et en République dominicaine (1 016)³.

Le lieu d'origine des immigrés joue un rôle important dans la façon dont ils immigreront et pour le succès de leur intégration dans le pays d'accueil. Pour tous les pays, plus de 97 % des immigrés sont issus de pays à revenu faible et intermédiaire, ce qui influe sur les types d'immigrés qui arrivent ainsi que sur leur propension à regagner leur pays d'origine. Les immigrés qui quittent un pays à revenu faible pour aller s'établir dans un autre pays à revenu faible ont généralement atteint un niveau d'instruction moins élevé que ceux qui rejoignent des pays à revenu élevé (Campillo-Carrete, 2013 ; Dumont et al., 2010) où les critères d'admission sont plus stricts (Long et al., 2006). En d'autres termes, l'auto-sélection positive des migrants fondée sur le capital humain est moins évidente dans les corridors

migratoires entre pays en développement. En outre, de nombreuses approches en matière d'intégration reposent sur des pays tendant à être relativement homogènes en termes de langue, de culture et d'appartenance ethnique, ce qui n'est généralement pas le cas des pays découpés et pluriethniques où les frontières sont poreuses et les contrôles d'immigration laxistes (OCDE, 2011).

Tableau 11.2. **La part des ménages avec un immigré échantillonnés concorde avec les statistiques officielles**

Nombre d'immigrés
et de ménages avec un immigré selon les pays

Pays	Nombre d'individus immigrés échantillonnés	Ménages immigrés échantillonnés			Ménages non-immigrés échantillonnés	
		Total	Part de l'échantillon total (%)	Part de l'échantillon migrant (%)	Total	Part de l'échantillon total (%)
Arménie	133	81	4	8	996	50
Burkina Faso	449	264	12	32	1 375	63
Costa Rica	1 578	757	34	81	1 299	58
Côte d'Ivoire	1 348	708	30	61	1 180	50
République dominicaine	1 016	529	26	55	1 073	53
Maroc	52	39	2	4	1 126	50

Note : Les immigrés sont des individus nés dans un autre pays que celui où ils résident actuellement depuis au moins trois mois. Les ménages avec un immigré sont ceux dont au moins un membre a immigré, et les ménages non-migrants sont ceux qui ne comptent ni émigrés, ni migrants de retour, ni immigrés.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

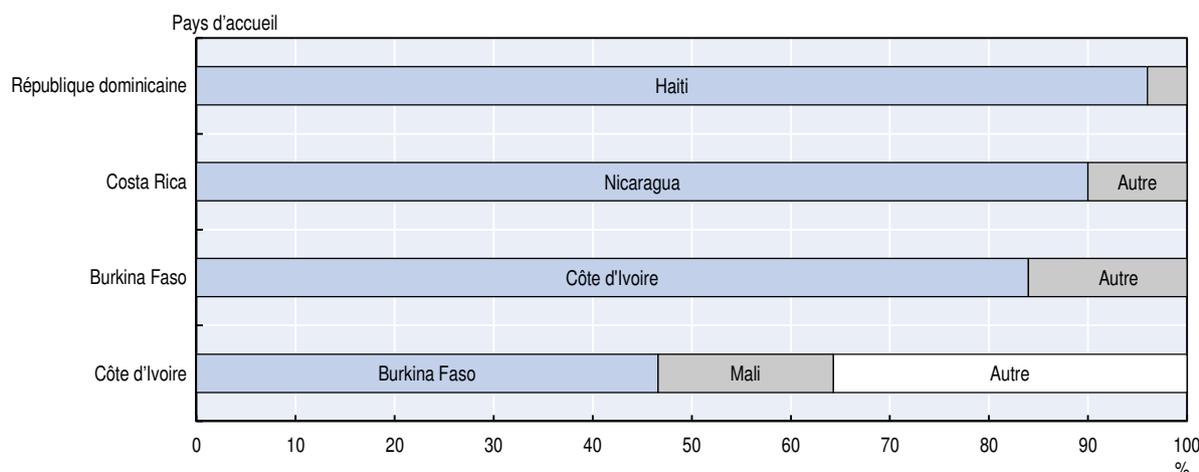
Le Burkina Faso, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire et la République dominicaine diffèrent également de par la diversité des pays d'où proviennent leurs immigrés. Au Burkina Faso, au Costa Rica et en République dominicaine, plus de 80 % des immigrés recensés dans les données IPPMD sont issus d'un unique pays voisin (Côte d'Ivoire, Nicaragua et Haïti, respectivement) (graphique 11.3). Les pays d'origine des immigrés en Côte d'Ivoire sont plus variés, bien que les deux tiers d'entre eux proviennent de deux pays seulement : le Burkina Faso et le Mali. Ainsi, les immigrés dans les pays partenaires du projet IPPMD sont majoritairement issus de pays à revenu faible et intermédiaire, principalement en raison du manque de compétences et de moyens leur permettant de trouver un emploi dans des pays plus riches. Selon les données recueillies par Gallup, les Burkinabés, les Haïtiens et les Nicaraguayens préfèrent émigrer en France, en Espagne ou aux États-Unis, mais seules les personnes relativement plus instruites réussissent (Gallup, 2016). Cette situation pourrait profiter au Costa Rica, à la Côte d'Ivoire et à la République dominicaine, où de nombreux emplois restent vacants car les travailleurs autochtones n'en veulent pas. Au Costa Rica par exemple, des emplois sont disponibles dans l'agriculture, le travail domestique et les transports (Sojo-Lara, 2015). Grâce aux nombreux immigrés peu instruits et motivés à trouver du travail, ces secteurs pourraient connaître un réel essor.

Selon les données IPPMD, les conditions économiques plus favorables telles que les salaires et les perspectives d'emploi ont été les principales raisons d'immigration au Costa Rica et en République dominicaine, tandis que le choix du Burkina Faso répondait à des motifs liés à la fois à la famille et aux études. En Côte d'Ivoire, où les Burkinabés et les Maliens travaillent de longue date dans la culture du cacao et dans le secteur du commerce, la plupart des immigrés ont déclaré avoir choisi de s'y rendre parce qu'une de leurs connaissances vivait dans le pays (non illustré ici). Ceux qui immigreront pour des raisons économiques

sont généralement motivés à travailler et combler les lacunes du marché de l'emploi (OCDE, 2014b). De surcroît, ils choisissent parfois leur pays de destination en fonction de leurs compétences. Ceux qui immigreront par l'intermédiaire de réseaux sociaux trouvent généralement un emploi grâce aux mêmes réseaux, dont les caractéristiques peuvent déterminer en grande partie les secteurs et les métiers auxquels accèdent les immigrants.

Graphique 11.3. **De nombreux immigrants proviennent d'un seul pays voisin**

Part des pays d'origine des immigrants (%), selon le pays d'accueil



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933479584>

En général, l'expérience varie fortement d'un pays à l'autre. En fonction du poids de l'immigration, du type et de la diversité des corridors migratoires ainsi que des caractéristiques des migrants, l'immigration exerce une influence distincte sur le pays. La section suivante aborde ces impacts.

En dépit de leur contribution positive, le potentiel économique des immigrants reste en partie inexploité

Les chapitres 3 à 7 se sont intéressés à l'incidence de l'immigration dans le contexte du marché de l'emploi, de l'agriculture, de l'éducation, ainsi que de la protection sociale et de la santé. Il en a été conclu que, bien que contribuant positivement à l'économie, le potentiel des immigrants demeure en partie inexploité et ce pour diverses raisons. La présente section revient sur les contributions positives des immigrants, avant d'exposer les domaines dans lesquels leur contribution pourrait se voir améliorée. Les contributions peuvent être résumées comme suit :

1. Les immigrants contribuent à leur pays d'accueil par leur travail.
2. Les immigrants investissent dans le pays d'accueil.
3. Les immigrants affichent des niveaux d'instruction peu élevés, et parfois insuffisamment exploités.

Les immigrants contribuent à leur pays d'accueil par leur travail

Comme en attestent amplement la littérature ainsi que les recherches menées dans le cadre du projet IPPMD, les immigrants contribuent de nombreuses façons à l'économie du pays d'accueil. Ils combler les pénuries de main-d'œuvre, paient des impôts et

permettent la croissance de la population en âge de travailler et du progrès technologique (OCDE, 2014b). En outre, contrairement aux idées reçues, leur impact sur le niveau des salaires et l'emploi des travailleurs autochtones est souvent nul ou négligeable (Friedberg et Hunt, 1995 ; OCDE, 2007), y compris dans les pays en développement (Gindling, 2009, sur le Costa Rica).

Le chapitre 3 a clairement démontré que les immigrants apportent un capital humain précieux à leur pays d'accueil et qu'ils sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays d'être dans leurs années les plus productives et d'être actifs. Plus précisément, il montre que les immigrants ont un taux d'emploi plus élevé que les travailleurs autochtones, en particulier au Costa Rica, en Côte d'Ivoire et en République dominicaine. Ils sont en particulier présents dans trois secteurs : agriculture, construction et activités liées aux véhicules automobiles.

Les caractéristiques des migrants diffèrent selon les pays. En République dominicaine, plus de 60 % des immigrants sont des hommes, soit le taux le plus élevé parmi les quatre pays étudiés (tableau 11.3). Cette tendance s'explique en grande partie par le fait que de nombreux immigrants installés en République dominicaine évoluent dans des métiers agricoles (34 % de tous les immigrants), à prédominance masculine (41 % de tous les hommes immigrants travaillent dans le secteur agricole). En Côte d'Ivoire (45 % contre 40 %), au Costa Rica (24 % contre 15 %) et en République dominicaine (34 % contre 13 %), le secteur agricole recense un plus grand nombre d'immigrants que de personnes nées dans le pays. Au Burkina Faso en revanche, la tendance s'inverse et les immigrants sont moins enclins à travailler dans l'agriculture que les autochtones (60 % contre 37 %), mais ils immigreront pour des raisons différentes et présentent des caractéristiques distinctes de celles des immigrants installés dans les pays ci-dessus (encadré 11.2)⁴.

Tableau 11.3. La plupart des immigrants sont de jeunes hommes

Proportion d'immigrants selon le sexe et l'âge moyen

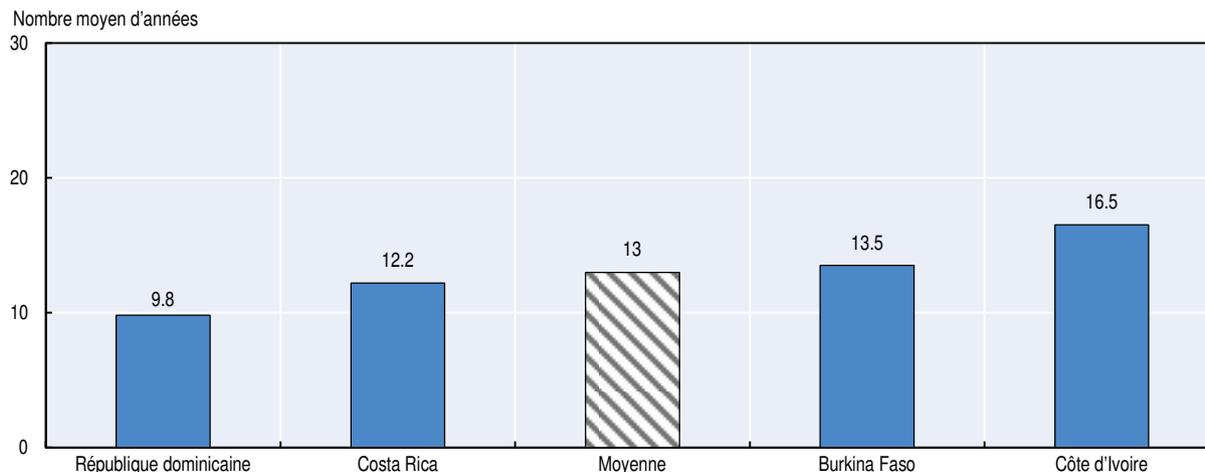
Pays	Proportion d'immigrants de sexe masculin (%)	Âge moyen (actuel, en années)
Burkina Faso	50	24
Costa Rica	48	37
Côte d'Ivoire	58	38
République dominicaine	61	31
Moyenne (non pondérée par la taille de l'échantillon)	54	33

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Des études sur l'intégration des immigrants dans les pays d'accueil suggèrent que la migration à un plus jeune âge et le fait de passer davantage de temps dans le pays d'accueil sont des facteurs déterminants importants pour de meilleurs résultats (voir Huber, 2015 pour une revue). Les immigrants dans les pays de l'enquête IPPMD tendent à être jeunes (tableau 11.3) et à rester de longues années durant dans le pays. Les immigrants passent plus de dix ans en moyenne dans leur pays d'accueil (graphique 11.4) soit, selon l'UE et l'OCDE (2015), le seuil à partir duquel un immigrant est considéré comme « installé » (immigré de longue date). En retranchant de l'âge moyen des immigrants le nombre moyen d'années passées dans le pays, on constate que ceux-ci n'arrivent que rarement à l'étranger après avoir dépassé la vingtaine – c'est-à-dire au début de leurs années les plus productives. Et s'ils sont actifs depuis lors dans le pays d'accueil, leur contribution couvre donc de nombreuses années.

Graphique 11.4. Les immigrants passent plus de dix ans en moyenne dans leur pays d'accueil

Nombre moyen d'années écoulées depuis l'arrivée de l'immigré dans le pays d'accueil



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933479599>**Les immigrants contribuent à travers leur contribution financière et leurs investissements dans le pays d'accueil**

La contribution des immigrants ne se limite pas à leur travail ; il se peut aussi qu'ils paient des impôts dans le pays d'accueil. Les données du projet IPPMD montrent que les immigrants sont moins concernés par l'impôt que les autochtones, mais lorsqu'ils paient des impôts, ils contribuent autant que leurs homologues nés dans le pays (chapitre 7). Dès lors, et dans la mesure où ils reçoivent moins de prestations sociales que la population née dans le pays, les immigrants pourraient avoir un effet positif net sur le solde budgétaire du pays d'accueil, en particulier s'ils ont accès à des contrats de travail formels. Ce qui coïnciderait avec des recherches menées dans les pays de l'OCDE, suggérant que la contribution globale nette des immigrants au solde budgétaire tend à se rapprocher de zéro. Cependant, la position fiscale nette des ménages immigrants est généralement moins favorable que celle des personnes nées dans le pays. Cette situation tient essentiellement au fait qu'ils cotisent plus faiblement, et non à une plus forte dépendance aux prestations sociales (OCDE, 2013).

En moyenne, 20 % des immigrants dans tous les pays partenaires du projet IPPMD ont déclaré avoir investi directement dans leur pays d'accueil, mais la Côte d'Ivoire se détache avec le taux le plus élevé (graphique 11.5). Près de la moitié des immigrants de ce pays ont déclaré avoir investi dans le secteur agricole (cultures et élevage), alors que dans les autres pays les immigrants ont surtout investi dans l'immobilier.

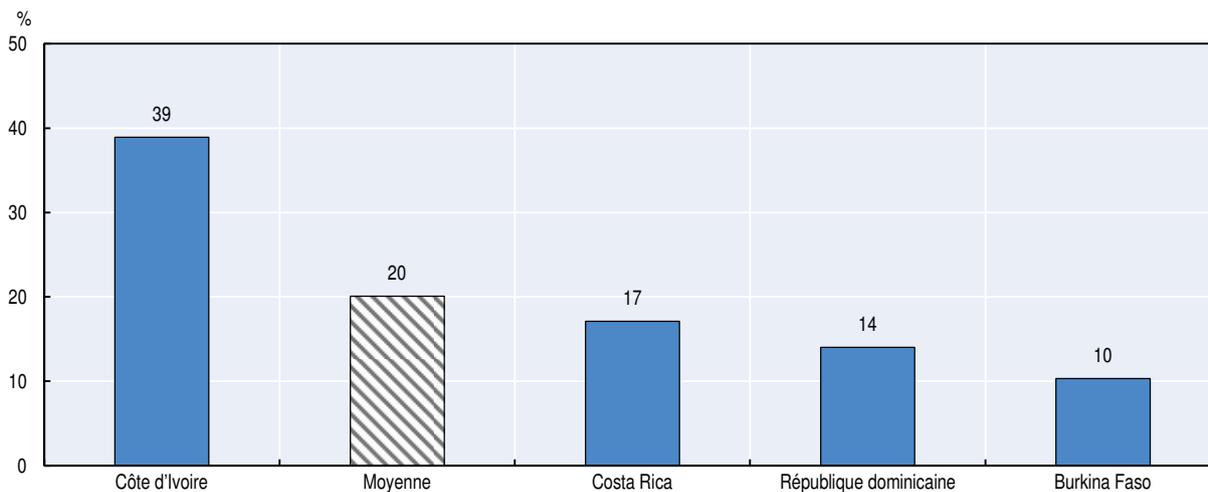
Les investissements peuvent également prendre la forme d'entreprises constituées par le ménage. Par rapport aux ménages sans immigrant, les ménages avec un immigrant sont en effet plus susceptibles de posséder une entreprise non agricole. La tendance est particulièrement marquée au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, et dans une moindre mesure au Costa Rica (graphique 11.6). Ceux qui possèdent une entreprise non agricole sont même plus enclins à embaucher au moins un employé en dehors du ménage, dans chacun de ces pays.

Les investissements peuvent également générer des retombées positives. Les ménages avec un immigrant sont moins susceptibles de gérer leurs propres activités agricoles, telles que les cultures et l'élevage, mais ceux qui le font sont plus susceptibles que les ménages

sans immigré d'embaucher des travailleurs extérieurs au foyer au Burkina Faso et de vendre leurs produits sur le marché en République dominicaine, ce dont bénéficie l'ensemble de l'économie (chapitre 4).

Graphique 11.5. **Les immigrés investissent à des degrés divers dans leur pays d'accueil**

Part d'immigrés ayant investi dans le pays d'accueil (%)



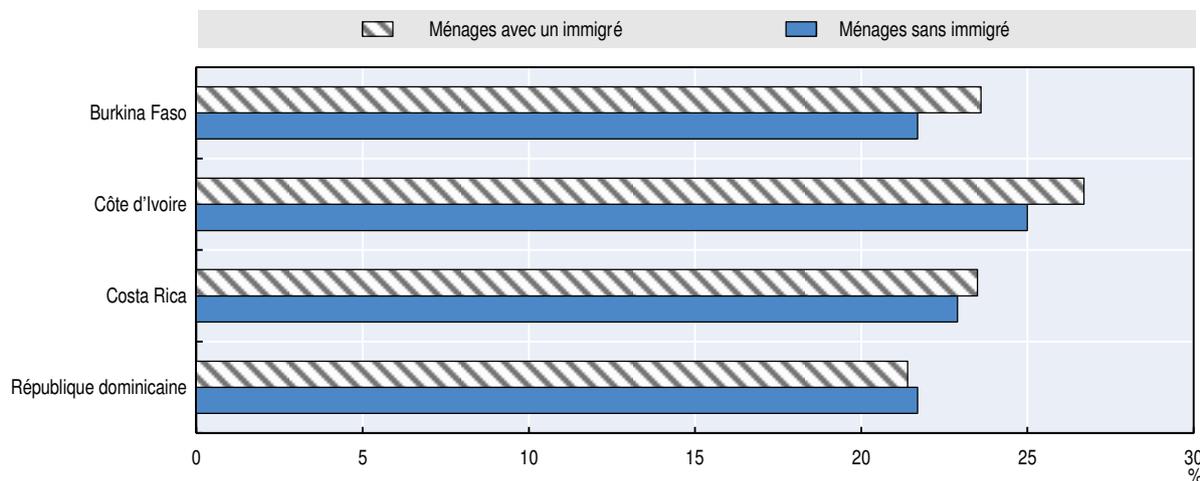
Note : Les valeurs correspondent aux réponses à une question directe visant à savoir si l'immigré a investi dans le pays.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933479605>

Graphique 11.6. **Les ménages avec immigrés sont plus nombreux à posséder une entreprise non agricole que les ménages sans immigrés**

Part des ménages qui possèdent une entreprise non agricole (%)



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933479617>

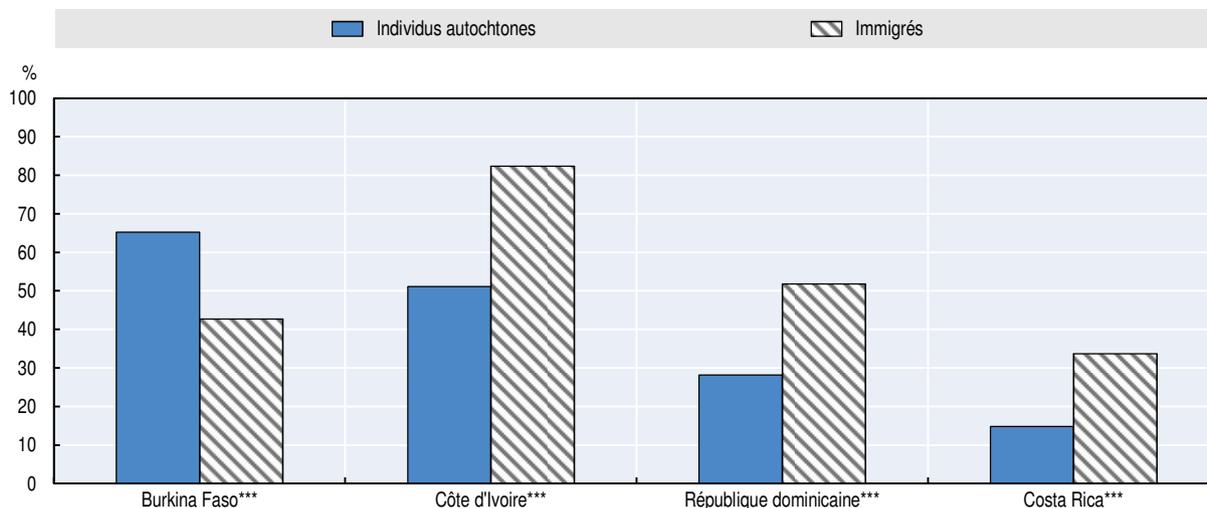
Le moindre niveau d'instruction des immigrés et les taux de surqualification sont une occasion manquée pour les pays d'accueil

En plus de l'âge au moment de la migration et des années de résidence dans le pays d'accueil, le niveau d'instruction est également un facteur déterminant en vue d'une bonne intégration (Huber, 2015). Les immigrés sont en moyenne moins instruits que la population

autochtone. Les personnes nées dans le pays sont beaucoup plus nombreuses à avoir suivi des études supérieures que les immigrés (graphique 11.7). Cela reflète en partie le fait que les immigrés plus instruits tendent à rejoindre des pays plus riches, principalement dans l'OCDE. Les immigrés n'ont pas tous la possibilité de pouvoir choisir où ils veulent vivre et travailler ; ces choix sont en grande partie fonction de leurs compétences. Les pays à revenu faible et intermédiaire constituent généralement un deuxième choix pour les immigrés, qui ne peuvent pas se permettre ou se voient barrer l'entrée dans le pays choisi en premier lieu.

Graphique 11.7. **Les immigrés sont plus susceptibles de ne pas avoir d'éducation formelle**

Part des individus sans éducation formelle (%)



Notre : La signification statistique, calculée au moyen du test du khi carré, est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. L'éducation formelle est définie comme l'éducation dispensée dans un environnement structuré dans le but explicite d'instruire les élèves.

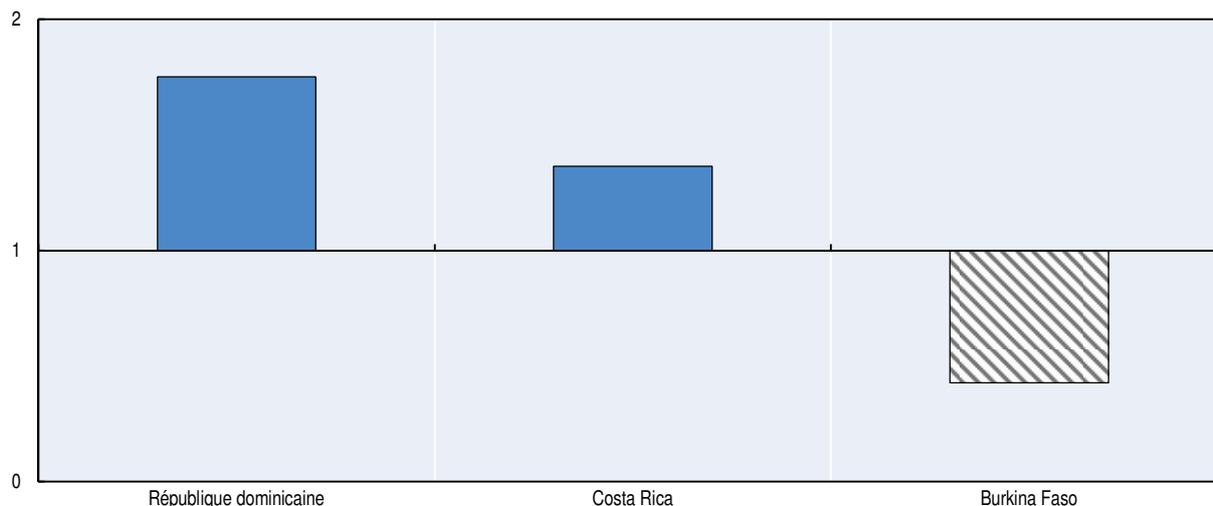
Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933478506>

En termes d'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois, les immigrés au Costa Rica et en République dominicaine sont moins susceptibles d'être surqualifiés que les personnes nées dans le pays, ce qui signifie que l'utilisation du capital humain offert par les immigrés est davantage en adéquation avec le type d'activité exercée (graphique 11.8). Cependant, les deux pays affichent des taux globalement élevés de surqualification pour les immigrés et les personnes nées dans le pays. La différence entre les autochtones et les immigrés au Costa Rica est de 15 % contre 11 %, tandis qu'elle est de 35 % contre 20 % en République dominicaine. Bien que les immigrés soient moins surqualifiés que leurs homologues autochtones, leurs taux de surqualification demeurent toutefois élevés et restent une occasion manquée d'utiliser les compétences offertes.

En revanche, au Burkina Faso, les immigrés sont plus souvent surqualifiés que la population autochtone, en dépit de taux moyens relativement plus faibles (7 % contre 3 %). En conséquence, le Burkina Faso manque ici une occasion de mieux exploiter les compétences offertes par les immigrés dans le pays. Ce n'est peut-être pas si surprenant, étant donné que l'économie du Burkina Faso est très informelle et repose principalement sur l'agriculture ; de plus, les niveaux de scolarité sont plus faibles qu'en Côte d'Ivoire, d'où nombre d'immigrés sont originaires. Réduire la surqualification permettrait une meilleure allocation de compétences, tout en envoyant un signe favorable aux futures vagues d'immigrés potentiels.

Graphique 11.8. **Variation du taux de surqualification des immigrants selon les pays**
Ratio entre la part d'individus autochtones surqualifiés et la part d'immigrés surqualifiés



Note : La surqualification se mesure en comparant le niveau de compétence des métiers exercés (voir chapitre 3) au niveau d'instruction. Si le ratio est supérieur à 1, la part des personnes surqualifiées pour leur emploi est plus élevée chez les autochtones que chez les immigrants ; le contraire s'applique si le ratio est inférieur à 1. La Côte d'Ivoire est exclue en raison du manque de données.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933479629>

Les politiques publiques peuvent contribuer à exploiter le potentiel offert par les immigrants

Malgré leurs contributions positives à l'économie, on relève un certain nombre de domaines clés dans lesquels la contribution des immigrants ne répond pas aux attentes dans le pays d'accueil ; c'est une occasion manquée non seulement pour eux, mais pour le pays d'accueil. Les politiques publiques sont en grande partie responsables de ces défaillances et peuvent entraver la pleine contribution des immigrants. L'intégration des immigrants est cruciale pour le maintien de la cohésion sociale et pour parvenir à de meilleurs résultats au profit des immigrants, des autochtones et des pays d'accueil en général.

Bien que l'intégration des immigrants soit une question prioritaire pour bon nombre de pays de l'Union européenne et de l'OCDE (UE et OCDE, 2015), elle est souvent négligée dans les pays en développement (OCDE, 2011). Les Indicateurs de l'intégration des immigrants 2015 (UE et OCDE, 2015) fournissent un cadre permettant de mesurer les résultats de base en matière d'intégration des immigrants. Sont inclus les résultats sur le marché de l'emploi (la situation d'emploi, le travail indépendant, la surqualification) et la réussite scolaire ainsi que la pauvreté et l'état de santé. Les indicateurs peuvent aussi se rapporter à la discrimination perçue ou au taux d'accèsion à la propriété.

Les politiques publiques peuvent favoriser l'intégration des immigrants dans leur pays d'accueil. Ainsi, une récente étude portant sur 14 pays de l'Union européenne a révélé de meilleurs résultats en matière d'intégration des immigrants en présence d'une réglementation plus libérale des marchés de produits, de négociations salariales moins centralisées et de syndicats plus inclusifs (Huber, 2015). Outre les politiques publiques, certaines politiques migratoires explicites peuvent également refléter le niveau d'intégration, à l'image de l'acquisition de la nationalité.

Les politiques publiques qui ont été évoquées jusqu'à présent peuvent être classées en deux catégories :

1. Des politiques qui favorisent l'intégration économique dans le pays d'accueil
2. Des politiques qui sont propices à la bonne intégration sociale dans le pays d'accueil.

La présente section décrit les principaux obstacles à la pleine réalisation du potentiel des immigrés dans le pays d'accueil et la manière dont les politiques publiques peuvent contribuer à exploiter ce potentiel.

L'absence d'un contrat de travail formel ou d'accès aux dispositifs d'aide à l'agriculture réduit l'intégration économique des immigrés

La majorité des personnes immigrer pour des raisons professionnelles ou financières ; dès lors, l'intégration économique figure au cœur même du processus d'intégration de l'immigré. Les indicateurs de l'intégration des immigrés (UE et OCDE, 2015) disposent de quatre indicateurs sur les résultats en matière de travail, y compris l'emploi, le chômage, le travail indépendant et la surqualification. Le fait d'avoir un emploi constitue donc un élément fondamental du processus d'intégration. La section précédente a conclu que les immigrés sont plus souvent actifs que les personnes nées dans le pays, ce qui est de bon augure pour leur intégration économique. En outre, des études ont montré que la contribution financière nette positive des immigrés à l'égard de leur pays d'accueil, mentionnée plus haut, est fonction de leur niveau d'intégration sur le marché de l'emploi (Huber, 2015).

Mais cela est peu révélateur de la qualité de cet emploi, un domaine où les politiques peuvent jouer un rôle. Au Burkina Faso, les immigrés sont plus souvent surqualifiés que les individus nés dans le pays, ce qui peut se traduire par un manque à gagner pour le pays d'accueil et constituer une source de frustration ainsi qu'une perte économique pour l'immigré. De surcroît, les immigrés actifs qui n'évoluent pas dans le secteur agricole sont moins susceptibles de travailler sur la base d'un contrat de travail formel que les travailleurs autochtones, ce qui est non seulement préjudiciable à leur intégration et à la protection de leurs droits humains fondamentaux, mais risque également de nuire à leur productivité et implique une moindre contribution à travers les charges sociales.

L'investissement peut être le vecteur clé d'une intégration réussie. La mise en place d'un environnement permettant aux immigrés d'investir dans le pays peut être bénéfique pour un secteur ayant besoin d'être stimulé. Même si beaucoup d'immigrés travaillent dans le secteur agricole, les ménages avec un immigré sont moins susceptibles de gérer leur propre exploitation agricole que les ménages sans immigré ; cela explique probablement aussi pourquoi ils tendent moins à investir ou à détenir des actifs productifs dans ce secteur (chapitre 4). Si on leur donnait les moyens d'exploiter leurs propres activités, les immigrés pourraient investir, générer du capital et contribuer à l'expansion du secteur. En outre, comme ils sont plus susceptibles d'être actifs dans ce secteur, les immigrés en comprennent mieux le fonctionnement, ce qui leur confère une position avantageuse. L'accès aux politiques publiques pourrait améliorer la situation, étant donné que les ménages avec un immigré au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire sont moins susceptibles de bénéficier de subventions à l'agriculture, tandis que ceux au Costa Rica sont moins enclins à bénéficier d'un mécanisme d'assurance agricole. En outre, la formulation de lignes directrices claires sur les questions relatives aux terres (en ce qui concerne l'accès, l'acquisition et l'exploitation) pourrait permettre de stimuler les investissements tout en limitant les conflits (encadré 11.1).

Encadré 11.1. Côte d'Ivoire : remédier au principe de libre accès à la terre

Les parties prenantes ont souligné le fait que de nombreux immigrants se rendent en Côte d'Ivoire en pensant que le secteur agricole n'est pas réglementé. Cette opinion n'est pas totalement infondée, étant donné que la gestion des terres agricoles ivoiriennes repose sur une règle non écrite pratiquée de longue date, à savoir que « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». Bien que l'afflux de travailleurs soit bénéfique pour le pays, nombre de parties prenantes soutiennent que les immigrants ont suscité une expansion des cultures sur des terres protégées, au détriment de l'environnement – et au grand désarroi des Ivoiriens de naissance. En outre, les droits fonciers ne sont pas convenablement enregistrés, ajoutant au problème de contrôle des terres agricoles. Si la règle non écrite avait vocation à stimuler le secteur agricole ivoirien, sa signification au regard des droits fonciers était et reste néanmoins peu claire. Le gouvernement a reconnu le problème dans le passé, mais la plupart des gens, y compris les immigrants, comprennent mal la loi de 1998 sur le domaine foncier rural. Par exemple, l'approche *de fait* consiste à travailler la terre qui est disponible, mais les immigrants ne peuvent pas en devenir propriétaires. Selon la loi actuelle, un terrain détenu en vertu du droit coutumier peut être vendu, mais un immigrant (non ressortissant) ne peut détenir de droits fonciers. Une réforme mineure adoptée en 2013 impose l'immatriculation des terres agricoles avant 2019, mais le processus d'immatriculation est coûteux en Côte d'Ivoire et peu de propriétaires fonciers s'en sont acquittés jusqu'à présent. Un meilleur contrôle des droits fonciers et des délimitations des terres agricoles pourrait avoir un effet sur le type de travailleurs immigrant en Côte d'Ivoire, et peut-être même encourager les immigrants à investir dans les terres prévues pour l'agriculture ou à chercher un emploi dans d'autres secteurs. De telles mesures doivent être accompagnées de politiques complémentaires, telles que la remise en état des forêts nationales.

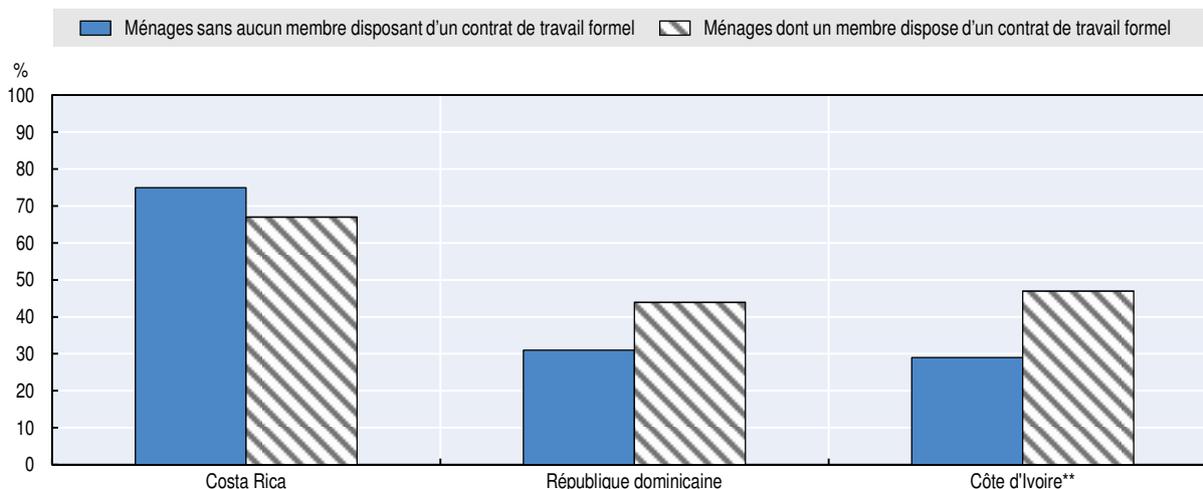
L'achat d'actifs immobilisés dans le pays d'accueil, comme une maison ou un terrain (UE et OCDE, 2015), constitue une autre retombée positive de l'intégration. Ce type d'achat peut représenter un précieux investissement pour le pays d'accueil s'il est utilisé à des fins productives. Il implique que les immigrants considèrent leur contribution économique et sociale à l'égard du pays comme potentiellement permanente et sûre⁵. La décision d'acquérir un actif immobilisé dans le pays d'accueil peut être liée au niveau d'intégration ou de sécurité financière. La politique peut jouer un rôle ici en augmentant les mesures incitatives ou en facilitant la relation entre employeurs et employés sur la base des contrats de travail formels. Ainsi, les ménages avec un immigrant qui comptent au moins un membre disposant d'un contrat de travail formel sont plus susceptibles d'avoir acheté une maison dans leur pays d'accueil en Côte d'Ivoire et en République dominicaine, par rapport aux ménages avec un immigrant dont aucun membre ne dispose d'un tel contrat de travail (graphique 11.9)⁶. En République dominicaine, les ménages avec un immigrant qui comptent des membres disposant d'un contrat de travail formel sont plus susceptibles d'avoir acheté des terres dans le pays (56 % contre 23 %).

Les investissements peuvent se matérialiser sous d'autres formes encore. Les ménages avec un immigrant qui comptent au moins un membre disposant d'un contrat de travail formel étaient plus susceptibles de posséder une entreprise en Côte d'Ivoire, et il était plus probable également qu'ils aient embauché au moins un employé (55 % contre 30 %). Cette dynamique s'applique à d'autres types de politiques publiques. Au Burkina Faso, les ménages agricoles ayant bénéficié de subventions à l'agriculture étaient aussi plus susceptibles de posséder une entreprise non agricole (28 % contre 23 %), de même que ceux qui sont propriétaires

de leur principale parcelle agricole sous l'effet de la réforme foncière (28 % contre 20 %). Bien que l'échantillon d'immigrés soit réduit, les résultats suggèrent que les subventions agricoles peuvent accroître la propriété d'entreprise en général, y compris pour les ménages avec un immigré.

Graphique 11.9. Dans certains pays, les contrats de travail formels sont liés à l'accession à la propriété

Part des ménages propriétaires dans le pays d'accueil, sur l'ensemble des ménages avec immigrés (%)



Note : La signification statistique calculée à l'aide du test du khi carré est indiquée comme suit : *** : 99 % ** : 95 % * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933479636>

Le manque d'accès à des programmes d'appui au secteur de l'éducation, à des établissements de santé et à la protection sociale nuit à l'intégration sociale

Outre l'intégration économique, l'intégration est également fonction de résultats sociaux, par exemple dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. La section précédente a déjà souligné les piètres résultats des immigrés en matière d'éducation. Par rapport aux personnes nées dans le pays, ils affichent de faibles niveaux d'instruction et le niveau de fréquentation scolaire de leurs enfants est inférieur à celui des autochtones. L'éducation est un outil fondamental pour l'intégration sociale des immigrés et de leurs ménages : elle les aide à apprendre la langue locale, à comprendre les particularités et l'histoire du pays et à se constituer des réseaux sociaux. En effet, selon les conclusions du chapitre 5, les immigrés instruits au Costa Rica sont également plus susceptibles d'y rester que ceux qui ne sont pas instruits.

La bonne intégration sociale et économique requiert de veiller à l'accès des immigrés à des programmes d'appui à l'éducation. En plus d'accroître la productivité, l'éducation a le potentiel d'accélérer le processus d'intégration à travers un transfert de compétences linguistiques et un métissage entre immigrés et autochtones, consolidant les réseaux sociaux au sein du pays. Il est donc dans l'intérêt du pays d'accueil de veiller à ce que les immigrés et leurs enfants accèdent à l'éducation, car leur productivité et leur capacité de gains à venir en seront accrues. Les données IPPMD relatives au Costa Rica, à la Côte d'Ivoire et à la République dominicaine montrent que les ménages avec un immigré ont

bien accès aux programmes d'appui au secteur de l'éducation, mais rarement dans la même mesure que les ménages sans immigré. Cela vaut pour les programmes de transferts monétaires conditionnels (TMC) et pour les bourses d'études (Costa Rica et République dominicaine), de même que pour les programmes de redistribution (Côte d'Ivoire et République dominicaine). Un accès aussi limité n'est pas propice à l'intégration sociale dans le pays.

L'accès aux services de santé constitue un autre élément important de l'intégration sociale. Le fait d'exclure les groupes vulnérables de l'accès à ces services les rend non seulement moins productifs mais peut aussi favoriser la maladie, en particulier dans les quartiers pauvres et marginalisés des villes (ONU-Habitat et OMS, 2016). Ici aussi, les résultats sont médiocres pour les immigrés. Ces derniers vivent généralement dans des lieux plus éloignés d'un établissement médical que les autochtones au Costa Rica et en Côte d'Ivoire, et les immigrés actifs sont moins susceptibles de bénéficier de prestations médicales dans le cadre de leur emploi. L'absence de couverture médicale n'impacte pas uniquement le travailleur, étant donné que celui-ci peut avoir de la famille, y compris des enfants, qui ne sont pas couverts par ces prestations.

Outre ces prestations liées à l'emploi, d'autres mécanismes susceptibles d'accroître la protection sociale des travailleurs existent, mais les immigrés n'y ont pas accès. Au Costa Rica et en Côte d'Ivoire par exemple, les immigrés sont moins susceptibles de travailler dans un milieu où un syndicat représente les travailleurs – limitant la possibilité de négocier des avantages, des normes de sécurité et, généralement, de meilleures conditions de travail. Au Costa Rica, en Côte d'Ivoire et en République dominicaine, les immigrés sont également moins susceptibles de bénéficier d'un régime de retraite, ce qui signifie que leurs employeurs ne contribuent guère à assurer leur bien-être économique lorsqu'ils prendront leur retraite, ou suite à leur départ.

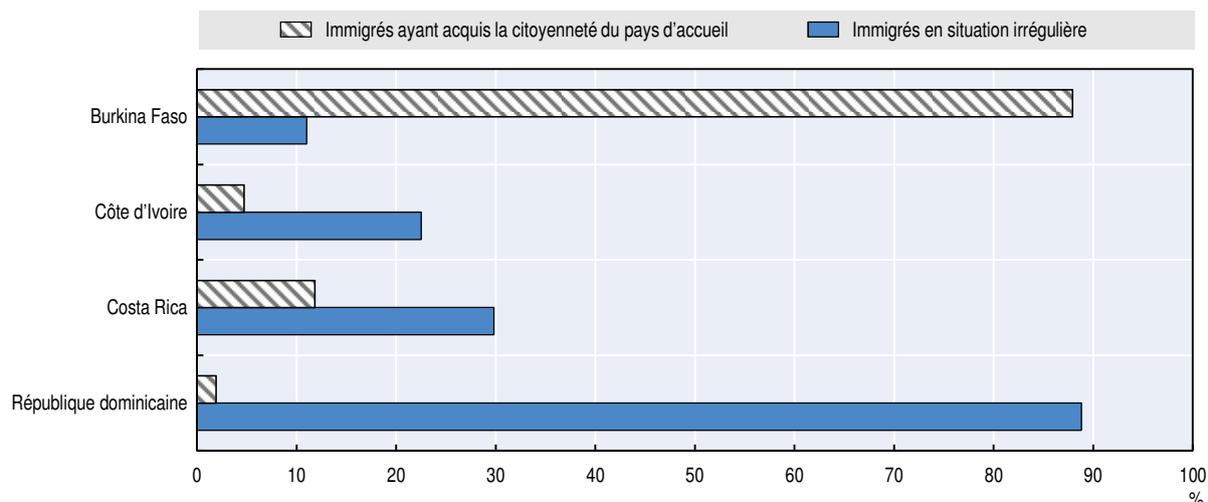
Les immigrés qui ne sont pas bien intégrés socialement peuvent décider de retourner dans leur pays d'origine. La protection sociale, par exemple, influe sur la probabilité de retour. Bien qu'aucune tendance universelle ne se dessine dans les pays, le chapitre 7 a démontré que tel était le cas pour des programmes et des pays en particulier. Le retour concernait davantage les immigrés qui vivaient à distance des établissements de santé au Costa Rica, et ceux qui ne bénéficiaient d'aucune prestation liée à leur emploi ou n'avaient pas adhéré à un syndicat en République dominicaine.

La politique migratoire joue un rôle majeur dans l'intégration des immigrés

Les politiques publiques jouent un rôle important dans l'intégration des immigrés. Néanmoins, les politiques migratoires, peut-être plus que pour tout autre résultat lié aux migrations, ont un rôle fondamental, voire déterminant, en vue de libérer le potentiel des immigrés. Les immigrés sont souvent en situation irrégulière. Dans le contexte du projet IPPMD, l'immigré en situation régulière est celui qui réside dans le pays ou détient un permis de travail, ou encore qui a acquis la citoyenneté du pays d'accueil. L'irrégularité de la situation résulte du fait qu'il ait emprunté des filières d'immigration clandestine ou qu'il soit resté dans le pays après l'expiration de son visa. C'est le cas en République dominicaine, où près de 90 % des immigrés étudiés n'ont pas les documents exigés pour vivre et travailler dans le pays (graphique 11.10). En dépit du programme de régularisation d'envergure qui a été déployé pendant de longues années au Costa Rica (Sojo-Lara, 2015), les parties prenantes mentionnent que le coût de la régularisation peut être élevé pour nombre d'immigrés qui, de ce fait, ne sont pas en mesure de participer.

Graphique 11.10. **Variation du taux de migrants en situation irrégulière selon les pays**

Part d'immigrés en situation irrégulière et part d'immigrés ayant acquis la citoyenneté du pays d'accueil (%)



Note : Les immigrés en situation irrégulière ne disposent pas des documents officiels requis pour vivre ou travailler dans le pays d'accueil. Ces documents officiels incluent le permis de travail ou de résidence. La situation des immigrés ayant la nationalité du pays d'accueil est considérée comme régulière. Tous les immigrés sont inclus dans l'échantillon.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933479641>

Les immigrés au Burkina Faso, par exemple, dont beaucoup ont acquis la citoyenneté du pays d'accueil, affichent des résultats plus favorables et un meilleur accès aux programmes publics que les immigrés au Costa Rica, en Côte d'Ivoire et en République dominicaine (voir encadré 11.2). Les immigrés qui jouissent d'un statut de migrant régulier, par exemple, peuvent aisément accéder aux programmes publics. Au Costa Rica (47 % contre 21 %) et en République dominicaine (73 % contre 33 %), les immigrés jouissant d'un statut régulier dans le pays étaient plus susceptibles d'avoir un contrat de travail formel.

Les parties prenantes du projet, notamment en Côte d'Ivoire et au Costa Rica, ont expliqué que les sentiments à l'égard des immigrés sont souvent négatifs dans leur pays, voire proches de la discrimination. La régularisation des immigrés présente des avantages économiques, mais celle-ci n'est fructueuse que lorsque le niveau de discrimination à l'égard du groupe concerné est faible (Machado, 2012)⁷. Au Burkina Faso, les immigrés parlent les langues locales et ont de la famille dans le pays. Il est donc tout à fait possible qu'ils soient traités de la même façon que les migrants de retour, étant donné les caractéristiques communes avec ce groupe. Ces disparités se reflètent dans la proportion d'immigrés ayant l'intention de regagner leur pays. En République dominicaine, près de 20 % des immigrés ont l'intention de revenir, suivie par le Costa Rica (13 %), la Côte d'Ivoire (11 %) et le Burkina Faso – où le taux est le plus faible (4 %).

Les retombées d'une meilleure intégration découlant du statut de migrant régulier peuvent être très bénéfiques pour le pays d'accueil, dès lors qu'elles peuvent donner aux immigrés un sentiment de plus grande sécurité en vue d'investir tant économiquement que socialement dans le pays. Ainsi au Costa Rica, en Côte d'Ivoire et en République dominicaine, les chefs de ménages avec des immigrés en situation régulière sont plus susceptibles de posséder une maison, un terrain et une entreprise non agricole (graphique 11.12).

Encadré 11.2. L'intégration productive des immigrés au Burkina Faso

De manière générale, les immigrés au Burkina Faso accèdent plus aisément aux programmes publics et ont de meilleurs résultats que ceux des autres pays partenaires du projet IPPMD. Ainsi, les ménages avec un immigré y sont généralement plus riches et plus enclins à investir dans leurs propres activités agricoles que les ménages avec un immigré dans les autres pays de l'enquête. Ils sont également plus nombreux à jouir du statut de migrants réguliers que les immigrés des autres pays partenaires et sont en général plus susceptibles que les autochtones d'avoir atteint un certain niveau d'études (graphiques 11.7 et 11.10). Ceci est dû au fait qu'ils sont les enfants de parents nés au Burkina Faso (graphique 11.11), bien qu'ils soient en fait des immigrés puisque n'étant pas eux-mêmes nés dans ce pays. En effet, cette caractéristique concerne 90 % des immigrés au Burkina Faso ; suite aux conflits amorcés en 2002 en Côte d'Ivoire, leurs parents ont regagné leur pays d'origine. À bien des égards, ils sont plus semblables à des migrants de retour que les autres immigrés dans le pays. Le fait d'avoir un parent né dans le pays d'accueil signifie généralement que l'on peut s'adresser à un réseau social pour solliciter une assistance. Ces liens contribuent à une installation plus rapide des immigrés, y compris l'obtention d'un emploi et d'un logement, la gestion des questions administratives et la scolarisation des enfants. De même, l'intégration s'opère dans de meilleures conditions.

Graphique 11.11. La plupart des immigrés au Burkina Faso sont les enfants de parents nés dans le pays

Part d'immigrés dont les parents sont nés dans le pays d'accueil (%)



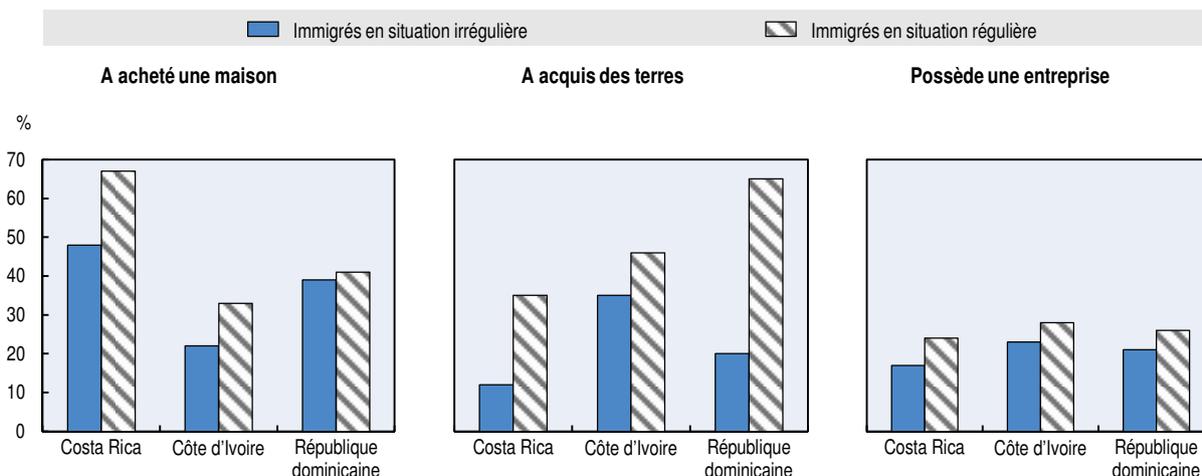
Note : Aux fins du présent projet, le statut d'immigré se fonde sur le pays de naissance, indépendamment du lieu de naissance des parents ou de la nationalité (chapitre 2). Cette définition est conforme à l'approche générale appliquée dans les statistiques comparatives de l'OCDE, de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933479653>

Graphique 11.12. Les immigrants en situation régulière sont plus susceptibles d'investir dans le pays d'accueil

Part des chefs de ménages avec un immigré qui ont investi dans le pays d'accueil (%)



Note : Les immigrants en situation irrégulière n'ont pas les documents officiels exigés pour vivre ou travailler dans le pays d'accueil. Ces documents officiels sont notamment le titre de séjour et le permis de travail. Les immigrants qui ont la nationalité du pays d'accueil sont considérés comme étant en situation régulière. L'échantillon comprend tous les immigrants.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933479666>

Recommandations de politiques

Contrairement aux nombreuses perceptions négatives à l'égard des immigrants, cette étude confirme qu'ils peuvent jouer un rôle important dans le développement. Ce chapitre a montré que les immigrants sont jeunes, motivés à travailler et souvent actifs dans des secteurs demandés, et non un fardeau pesant sur les finances du pays d'accueil. Cependant, ils sont généralement peu instruits et leurs enfants sont plus souvent déscolarisés que ceux des personnes nées dans le pays, ce qui constitue un manque à gagner pour les pays d'accueil. Dans le cas du Burkina Faso, le sous-emploi des immigrants est une occasion manquée pour le pays.

Si on leur en donne les moyens, les immigrants ont bien plus à offrir à leur pays d'accueil. En dépit de leur contribution, leur intégration économique et sociale demeure insuffisante. Bien que les immigrants soient actifs, vecteur essentiel de l'intégration économique, les emplois occupés ne sont que rarement assortis d'un contrat de travail formel. De surcroît, la plupart des ménages avec un immigré ne bénéficient pas de l'aide à l'agriculture. La protection sociale peut contribuer à de meilleurs résultats en matière d'intégration, y compris l'investissement dans le pays d'accueil. Ainsi, il existe une corrélation entre le fait qu'un membre du ménage dispose d'un contrat de travail formel et l'accession à la propriété dans le pays d'accueil.

En outre, l'intégration sociale des immigrants est encore insuffisante. Non seulement leurs enfants sont-ils moins enclins à fréquenter l'école, mais les ménages avec un immigré sont aussi moins susceptibles de bénéficier des programmes d'appui au secteur de l'éducation tels que les transferts monétaires conditionnels, les bourses d'études et les programmes de redistribution. En outre, les emplois qu'ils occupent ne sont pas assortis d'un contrat de travail formel ni d'avantages sociaux tels que les prestations de santé, les prestations de vieillesse et la syndicalisation. Les ménages avec un immigré tendent également à vivre plus à distance des établissements de santé que les ménages sans immigré.

La politique migratoire joue un rôle important. En effet, le statut de migrant régulier dans le pays d'accueil est associé à des taux plus élevés d'investissement par les ménages avec un immigré, ce qui peut constituer un facteur déterminant important afin que les immigrés se sentent intégrés dans le tissu social du pays. Le coût n'est pas le seul obstacle à la régularisation ; la bonne compréhension des procédures en question, y compris des compétences de base en écriture et en lecture, a également son importance.

Pour maximiser les chances de succès des immigrés en matière d'intégration, les politiques publiques doivent mettre l'accent sur les recommandations suivantes :

Tableau 11.4. **Les politiques pour tirer le meilleur parti de l'immigration**

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES	
Marché de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des systèmes d'information plus performants, à travers un réseau étoffé d'agences pour l'emploi, afin d'aider les travailleurs, immigrés et nés dans le pays, à trouver les emplois correspondant le mieux à leurs compétences. ● Accroître les possibilités de formation afin d'améliorer le niveau général des compétences et s'assurer qu'aucun obstacle juridique n'entrave l'accès au marché de l'emploi des chercheurs d'emploi immigrés.
Agriculture, investissement et services financiers	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire les obstacles de fait à l'investissement des immigrés dans le secteur agricole, tels que le manque d'accès aux terres et aux marchés, ainsi que dans le secteur non agricole, tels que l'absence des droits à bâtir et des droits fonciers. ● Encourager les immigrés potentiels à investir dans le pays d'accueil en recourant à des sites web et à des guichets uniques pour l'investissement. ● Rendre accessibles aux immigrés installés dans le pays les aides à l'agriculture, telles que les subventions et les formations, par exemple sur la base de l'enregistrement dans le pays d'accueil, afin de favoriser leur productivité et leurs investissements.
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer l'égalité d'accès à l'éducation en général, en particulier pour les élèves immigrés, par exemple par la mise en œuvre de programmes ciblés tels que des transferts monétaires ou des bourses destinés aux groupes vulnérables, notamment les immigrés. ● Investir dans les infrastructures d'éducation dans les zones caractérisées par une demande d'éducation liée à l'immigration, afin d'assurer l'accès universel à l'éducation, la qualité de l'enseignement et l'intégration et la cohésion sociales.
Protection sociale et santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Accroître l'accès <i>de droit et de fait</i> à la protection sociale, notamment les régimes de retraite, l'assurance maladie, la liberté syndicale et les droits ouverts par les contrats de travail formels. ● Ajuster les investissements effectués dans les établissements de santé dans les quartiers où les niveaux d'immigration sont élevés.
RECOMMANDATIONS CIBLÉES	
Migrations et développement	<ul style="list-style-type: none"> ● Faciliter et intégrer les filières permettant d'immigrer et de s'enregistrer formellement dans le pays d'accueil. ● Adopter des mesures visant à lutter contre les discriminations visant les immigrés et s'assurer de leur mise en œuvre.

Notes

1. On relève ici trois exceptions notables : le Burkina Faso, le Costa Rica et Haïti.
2. Cela tient probablement à la baisse du taux d'immigration opérée depuis 2000 en Arménie, ainsi qu'à la proportion, encore faible, d'immigrés au Maroc, qui affiche pourtant un taux de croissance rapide. Et ce en dépit d'un effort de suréchantillonnage des ménages avec un immigré au Maroc.
3. En plus des données aux niveaux individuel et des ménages, l'équipe IPPMD a recueilli les données sur l'immigration à un niveau communautaire. Dans chaque communauté, un représentant officiel a été interrogé au sujet de la part estimée de ménages comptant au moins un membre né dans un autre pays. La moyenne des résultats au niveau des communautés des cinq pays où les données sont disponibles est plus élevée que les taux officiels de l'immigration individuelle, puisqu'il s'agit de valeurs concernant des ménages, mais elle reflète l'importance accrue de l'immigration en Côte d'Ivoire (28 %) et au Costa Rica (27 %) par rapport à l'Arménie (10 %). Il est à noter que le taux moyen dans l'ensemble des communautés dominicaines est nettement inférieur au taux escompté (9 %), ce qui signifie que les communautés auprès desquelles les données ont été recueillies ne sont pas nécessairement les plus représentatives de la population immigrée dans le pays. En outre, le taux au Burkina Faso est également plus élevé que prévu (27 %), et peut être dû à des écarts dans la définition de l'immigré (pays de naissance contre nationalité) ou à des inexactitudes en raison de l'évolution démographique récente, dans le sillage des conflits en Côte d'Ivoire.
4. Ces chiffres incluent les professions élémentaires de l'agriculture répertoriées au titre de la classification internationale type des professions (CITP).
5. En termes d'acquisition de biens immobiliers, le Costa Rica (64 %) se distingue par un taux particulièrement élevé par rapport aux autres pays, alors que les taux sont plus bas au Burkina Faso (30 %), en Côte d'Ivoire (31 %) et en République dominicaine (41 %). Dans le domaine du foncier, la variation entre les différents pays est moindre ; le taux le plus élevé concerne la Côte d'Ivoire (45 %) et les taux les plus faibles se retrouvent au Burkina Faso (29 %), au Costa Rica (31 %) et en République dominicaine (29 %).

6. En raison de l'absence de certaines données, le nombre d'individus ayant précisé le type de contrat passé et si une maison avait été achetée dans le pays d'accueil n'est pas le même au Costa Rica, ce qui explique pourquoi la part moyenne des ménages faisant l'acquisition d'une maison n'est pas la même dans le texte et dans le graphique 11.9.
7. Des éléments factuels démontrent également que l'acquisition de la citoyenneté peut permettre une meilleure intégration des immigrés (Bauböck, 2013).

Références

- Bauböck, R., I. Honohan, T. Huddleston, D. Hutcherson, J. Shaw et M. P. Vink (2013), *Access to Citizenship and its Impact on Immigrant Integration: European Summary and Standards*, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Florence, <http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/29828/AccessToCitizenshipanditsImpactonImmigrantIntegration.pdf?sequence=1>.
- Campillo-Carrete, B. (2013), *South-South Migration: A Review of the Literature*, International Institute of Social Studies, La Haye, https://www.iss.nl/fileadmin/ASSETS/iss/Documents/Research_and_projects/IDRC-MGSJ/Campillo_WP_South-South_migration_Lit-reviewannotated-bibly_22July_2013.pdf.
- Dumont, J. C., G. Spielvogel et S. Widmaier (2010), « International migrants in developed, emerging and developing countries : An extended profile », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 114, OCDE, Paris, www.oecd.org/els/workingpapers.
- Friedberg, R. M. et J. Hunt (1995) « The impact of immigration on host country wages, employment and growth », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, no. 2, American Economic Association, Nashville, TN, pp. 23-44, <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/jep.9.2.23>.
- Gallup (2016), *Gallup* (base de données), www.gallup.com.
- Gindling, T.H. (2009), « South-south migration : The impact of Nicaraguan immigrants on earnings, inequality and poverty in Costa Rica », *World Development*, Elsevier, Amsterdam, vol. 37/1, pp. 116-126.
- Huber, Peter (2015), « What Institutions Help Immigrants Integrate ? », *www for Europe*, document de travail n° 77, http://www.foreurope.eu/fileadmin/documents/pdf/Workingpapers/WWWforEurope_WPS_no077_MS18.pdf.
- Long, L., S. Le Roux et R. Wecker (2006), « Development-Friendly' Migration Policies : A Survey of Innovative Practices in Countries of Origin and Destination – the Netherlands and South Africa », Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- Machado, J. (2012), « On the welfare impacts of an immigration amnesty », *IRES Discussion Paper*, n° 2012010, Institut de recherches économiques et sociales, université Catholique de Louvain, Belgique, <http://sites.uclouvain.be/econ/DP/IRES/2012010.pdf>.
- OCDE (2014a), « Is migration really increasing ? », *Débats sur les politiques migratoires*, n° 1, mai 2014, OCDE, Paris, www.oecd.org/berlin/Is-migration-really-increasing.pdf.
- OCDE (2014b), « Is migration good for the economy ? », *Débats sur les politiques migratoires*, n 2, mai 2014, OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/els/mig/OECD%20Migration%20Policy%20Debates%20Numero%202.pdf>.
- OCDE (2013), « L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE », *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, pp. 133-202, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr.
- OCDE (2011), *Tackling the Policy Challenges of Migration : Regulation, Integration, Development*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264126398-en>.
- OCDE (2007), *La cohérence des politiques au service du développement : Migrations et pays en développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264027039-fr>.
- ONU (2015), *Sustainable Development Knowledge Platform*, Nations Unies, <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg8>.
- ONU-Habitat et OMS (2016), *Global Report on Urban Health; Equitable, Healthier Cities for Sustainable Development*, Organisation mondiale de la Santé et ONU-Habitat, Genève, www.who.int/kobe_centre/measuring/urban-global-report/en.
- Sojo-Lara, G. (2015), « Business as usual ? Regularizing foreign labor in Costa Rica », *Migration Information Source*, 26 août 2015, Migration Policy Institute, Washington DC, www.migrationpolicy.org/article/business-usual-regularizing-foreign-labor-Costa-Rica.
- UE et OCDE (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 27 pays de l'OCDE et 25 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site www.oecd.org/fr/dev.

Interactions entre politiques publiques, migrations et développement

Interactions entre politiques publiques, migrations et développement est le fruit d'un projet mené conjointement par l'Union européenne et le Centre de développement de l'OCDE dans dix pays partenaires : l'Arménie, le Burkina Faso, le Cambodge, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la Géorgie, Haïti, le Maroc, les Philippines et la République dominicaine. Ce projet avait pour objectif de fournir aux décideurs des données probantes sur l'impact des migrations sur des secteurs spécifiques – marché du travail, agriculture, éducation, investissement et services financiers, et protection sociale et santé – et, à l'inverse, de montrer quel est l'impact des politiques sectorielles sur les migrations. Le rapport aborde quatre dimensions du cycle migratoire : l'émigration, les transferts de fonds, le retour et l'immigration.

Les résultats des travaux empiriques confirment que les migrations contribuent au développement des pays d'origine et de destination. Cependant, le potentiel des migrations n'a pas encore été pleinement exploité par les dix pays partenaires. Les décideurs ne prennent par exemple pas suffisamment en compte les migrations dans leurs domaines d'action respectifs. Afin de renforcer la contribution des migrations au développement, les pays d'origine et d'accueil ont donc besoin d'adopter un programme d'action plus cohérent pour intégrer les migrations dans les stratégies de développement, améliorer les mécanismes de coordination et renforcer la coopération internationale.

Sommaire

Chapitre 1. Évaluation et recommandations

Chapitre 2. Les cadres conceptuel et méthodologique

Partie I. Pourquoi est-il important d'intégrer les migrations dans les politiques sectorielles ?

Chapitre 3. Intégrer les migrations et le développement dans les politiques du marché de l'emploi

Chapitre 4. Optimiser les migrations pour le développement dans le secteur agricole

Chapitre 5. Renforcer le développement induit par les migrations en facilitant l'investissement dans l'éducation

Chapitre 6. Renforcer les liens entre les migrations, l'investissement, les services financiers et le développement

Chapitre 7. Accroître la couverture des services de protection sociale et de santé pour obtenir de meilleurs résultats en matière de migrations et de développement

Partie II. Vers une meilleure contribution des migrations au développement

Chapitre 8. Aider les pays d'origine à mieux tirer parti de l'émigration

Chapitre 9. Créer un environnement favorable pour renforcer l'impact sur le développement des transferts de fonds

Chapitre 10. Capitaliser sur la migration de retour en la rendant plus attractive et durable

Chapitre 11. Stimuler la contribution des immigrés au développement et promouvoir leur intégration

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.



Ce projet est cofinancé par
l'Union européenne

éditions **OCDE**
www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-27412-9
41 2016 18 2 P 1



9 789264 274129



Extrait de :

Interrelations between Public Policies, Migration and Development

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264265615-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Stimuler la contribution des immigrants au développement et promouvoir leur intégration », dans *Interrelations between Public Policies, Migration and Development*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264274136-13-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.